



## **Œuvre en arts visuels**

### **La SADC lance un appel aux artistes de la Baie-de-Chaleurs**

La Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Baie-des-Chaleurs, qui a pris place dans de nouveaux locaux, à Maria, au printemps 2020, lance un appel de projets pour la réalisation d'une œuvre d'art. Elle souhaite ainsi mettre en valeur le travail d'un ou une artiste de la Baie-des-Chaleurs dans l'une des aires communes de ses nouveaux espaces.

Les artistes professionnels ou en voie de professionnalisation de la Baie-des-Chaleurs membres de Culture Gaspésie sont invités à présenter leur candidature afin de réaliser une œuvre symbolique de notre territoire et en lien avec la mission et les valeurs de la SADC. Il peut s'agir d'une murale, d'une toile, d'une sculpture, d'une installation ou d'une œuvre utilisant tout autre médium qui cadre avec les critères et objectifs de l'appel de projets.

Dans le cadre de cet appel de projet en arts visuels, la SADC de la Baie-des-Chaleurs rend disponible une enveloppe budgétaire de 4 000 \$.

### **Mission et valeurs de la SADC**

Stimuler le développement économique, social et environnemental de sa collectivité en concertation avec les intervenants socioéconomiques, les entrepreneurs et les individus. Visant à créer un impact positif sur la vitalité des communautés et des entreprises, elle partage des valeurs d'intégrité, de respect, d'innovation, de solidarité et d'écoute de la collectivité.

### **Critères d'admissibilité**

- Être un artiste professionnel ou une artiste professionnelle, ou un ou une artiste en voie de professionnalisation (1);
- Être membre de Culture Gaspésie pour l'année 2021;
- Avoir sa résidence principale dans la Baie-des-Chaleurs depuis au moins un an.

[1] A le statut d'artiste professionnel ou professionnelle le créateur ou la créatrice du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes :

- Se déclare artiste professionnel ou professionnelle;
- Crée des œuvres pour son propre compte;
- A des œuvres exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
- A reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel ou professionnelle, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature

(Loi sur le statut professionnel des artistes, chapitre S-32.01)

L'artiste en voie de professionnalisation crée des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et a diffusé ses œuvres au moins une fois en public dans un contexte professionnel.

## Dimension des aires communes

### Aire d'entrée (1)



### Salle de conférence (2)



Aire d'entrée (1) : Mur du fond du couloir d'environ 2,2 mètres de hauteur par 6 mètres de largeur (7' x 6'). Murs latéraux d'environ 2,2 mètres de hauteur par 4 mètres de longueur (7' x 13').

Salle de conférence (2) : Pièce d'environ 2,2 mètres de hauteur par 3 mètres de largeur par 4,6 mètres de longueur (7' x 10' x 15')

À noter que la lumière naturelle est la principale source d'éclairage, mais qu'il sera possible d'ajouter de l'éclairage supplémentaire s'il y a des besoins.

### Sélection

Toutes les propositions conformes aux exigences de présentation d'un dossier seront évaluées par un comité d'acquisition qui formulera ses recommandations au conseil d'administration pour l'approbation finale.

Le comité de sélection s'engage à conserver la nature de tout refus confidentiel.

### Conditions requises

Les médiums ciblés sont la peinture, la sculpture, le dessin, la photographie, les techniques mixtes, la gravure, l'estampe ainsi que les objets utilitaires et décoratifs des métiers d'art (lampe, tasses, etc.).

- Les œuvres doivent être des créations originales, offrir une pérennité et nécessiter des normes minimales d'entretien et de conservation. Elles ne peuvent pas être des œuvres préexistantes que l'artiste souhaite exposer;
- Les croquis, esquisses, maquettes, propositions de projets soumis à la création devront être prêts à être exposés selon un calendrier de réalisation;
- Un devis d'entretien de l'œuvre ou des œuvres à réaliser devra être fourni;
- Nous n'acceptons qu'un seul dossier par artiste et celui-ci doit inclure un maximum de 3 propositions de projets;
- Le formulaire et le dossier doivent être acheminés à la SADC de la Baie-des-Chaleurs avant la date limite de l'appel de projets;
- Les œuvres à créer devront pouvoir s'intégrer et s'harmoniser avec l'un des espaces des aires communes définies.

## Documents requis dans le dossier de candidature

- [Formulaire](#) dûment rempli;
- Curriculum vitæ complet mentionnant les expositions individuelles ou de groupe auxquelles l'artiste a participé;
- Court texte expliquant la démarche artistique (250 mots);
- Croquis, esquisses, maquettes, proposition de projet (maximum trois œuvres) avec images en format JPEG;
- Valeur monétaire (avant taxes) de chacune des pièces à créer clairement identifiées, incluant les frais d'encadrement (s'il y a lieu) et les frais de transport pour la livraison;
- Revue de presse (facultative);
- Dossier artistique complet.

## Date limite

Le formulaire et le dossier de candidature doivent être envoyés par courriel avant le 26 février 2021, à 16 h, à l'intention de Marjolaine Clairmont à [mclairmont@sadcbc.ca](mailto:mclairmont@sadcbc.ca).

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à Lyne Lebrasseur au [llebrasseur@sadcbc.ca](mailto:llebrasseur@sadcbc.ca) au 418 759-1555, poste 222.

Il vous est également possible d'obtenir un soutien artistique de Culture Gaspésie par l'intermédiaire de Jessie Blaquière à [developpement@culturegaspesie.org](mailto:developpement@culturegaspesie.org).